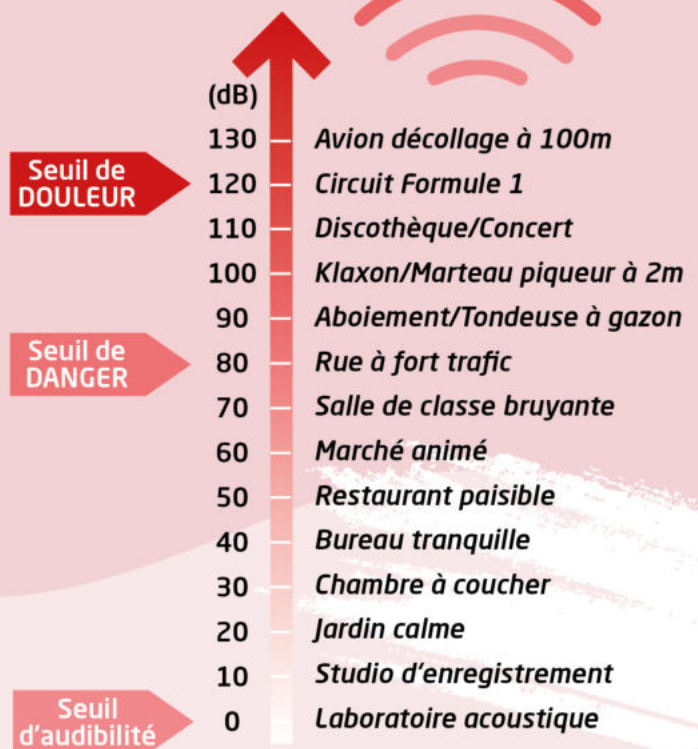




“ PENSEZ À PROTÉGER VOS OREILLES ! ”



“ **>105 dB(A)** : Risques immédiats/ Court terme pour l'audition : surdité, acouphènes
85-105 dB(A) : Risques à moyen/long terme si exposition chronique : pertes auditives irréversibles, acouphènes
A partir de 40 dB(A) la nuit et 50 dB(A) le jour : conséquences extra-auditives de bruits (fatigue, stress, trouble du sommeil, de l'humeur, cardiovasculaires, de l'apprentissage, gêne...) ”

OÙ VOUS RENSEIGNER

www.surdi.info

ADSM SURDI 50

Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche
 Les Unelles - 11, rue St Maur
 50200 Coutances
 Tél/SMS : 06 81 90 60 63
 adsm.surdi50@gmail.com

A.S.N.C.

Aide Communication Langue des signes Française
 Maison Française Giroud
 1 Rue du Neufbourg
 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
 Tél. 02 33 44 54 43
 Port. 06 30 57 59 17

URGENCE 114

SAMU POLICE SAPEURS
GENDARMERIE POMPIERS

Appel d'urgence pour sourds et malentendants

SMS FAX VISIO TCHAT

SERVICE PUBLIC GRATUIT 24H/24, 7J/7

Collectif des CLICS de la Manche



LUBICLIC- LE FRESNE PORET (50) - 02 33 50 19 81
Ne pas jeter sur la voie publique

Notre AUDITION ON Y TIENT !



PROTÉGEZ VOTRE AUDITION

“ENTENDRE, c’est pouvoir alerter, communiquer avec son entourage et se repérer dans l’espace et le temps.”



SI VOUS AVEZ UN DOUTE, QUELQUES CONSEILS :

- Parlez en à votre médecin traitant,
- Faites vous diagnostiquer par un ORL
- Prenez conseil auprès d’une association d’usagers
- Demandez plusieurs devis normalisés auprès des audioprothésistes



AIDES TECHNIQUES

“L’appareillage permet de conserver son capital auditif encore existant donc le faire tôt, c’est rester jeune !”



“ Il existe une multitude d’aides techniques et humaines qui permettent de compenser une baisse d’audition. Exemples : **AIDES AUDITIVES** (contour d’oreille, intra-auriculaire, implant, ...) **ÉQUIPEMENT DE LA MAISON** (flash lumineux, amplificateur de son...) **AIDES HUMAINES** (transcription écrite, LSF pour les RDV importants de la vie quotidienne). Il peut être important de s’appareiller dès les premières difficultés. ”

QUEL COÛT ?

“ Différentes aides financières existent. Avant de craindre un coût trop important, renseignez-vous auprès de votre **caisse d’assurance maladie**, de votre **complémentaire santé**, de la **Maison de l’Autonomie** ou des **associations spécialisées**. Depuis 2019, la réforme dite „100 % santé” vise à diminuer progressivement le reste à charge de l’appareillage. ”

